

# ***Agent Technique – Entretien et Restauration (F/H)***

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du service de la Famille et du jumelage et du Responsable du personnel d'entretien, vous assurerez l'entretien dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les bâtiments municipaux et vous travaillerez en restauration collective.

## **Missions principales (liste non exhaustive) :**

### **\* Entretien quotidien des classes, des locaux communs (mi-temps) :**

- Nettoyage des sols (par aspirateur ou balayage humide), du mobilier scolaire et des locaux communs (salles polyvalentes, circulations, toilettes, bureaux) ainsi que de la cour de récréation (balayage) ;
- Nettoyage complet des locaux chaque semaine avec usage de la mono brosse ou de l'auto laveuse pour les espaces communs, nettoyage des vitres intérieures, des lieux, mobiliers ou matériels non immédiatement accessibles, de la cour de récréation (au jet) ;
- Évacuation des déchets courants et respect des règles d'hygiène, contrôle et remplacement des consommables ;
- Mise en application des conditions de sécurité liées à la traversée des passages protégés aux horaires d'entrée et de sortie des écoles (point école) ;
- Pendant les vacances scolaires, utilisation de la mono brosse ou de l'auto laveuse dans chaque classe et les parties communes, lessivage des parties basses des murs, nettoyage complet des mobiliers et matériels ;
- Signalement de tout dysfonctionnement constaté dans les locaux.

### **\* Restauration (mi-temps) :**

- Mise en place de la salle de restauration et service à table ;
- Plonge, nettoyage de la salle de restauration et de l'office ;
- En l'absence de responsable : préparation des entrées, fromages et desserts, remise en température des plats principaux.

## **Profil :**

- Connaissance des techniques de nettoyage, des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Rapidité d'exécution et autonomie ;
- Polyvalence, sens de l'organisation, sens du travail en équipe et esprit d'initiative, bon contact avec les enfants.

## **Conditions :**

- Poste à temps complet (36h30 hebdomadaires) réparti comme suit :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 6h00 à 14h30 et le mercredi de 06h00 à 08h30.
- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois.